

« VENEZ À L'ÉCART... »

« Venez à l'écart dans un endroit désert, et reposez-vous un peu » (Mc 6, 31), dit Jésus à ses disciples. Le temps des vacances n'a-t-il pas cette vocation pour nous permettre de reprendre ensuite posément la route qui est la nôtre ?

L'accès à certaines applications informatiques nous demande de leur déclarer que nous ne sommes pas un robot, tantôt en cochant une case, tantôt en recopiant des lettres et des chiffres. Cette question peut nous agacer par son apparente incongruité (quand même !) ou la perte de temps qu'elle entraîne, surtout lorsqu'il faut recommencer plusieurs fois ! Mais elle est aussi salutaire car elle nous rappelle ce que la vie peut nous faire oublier : nous sommes des êtres humains et non des robots. Ce temps des vacances est donc un précieux sésame pour ne pas l'oublier. Il peut être un exercice difficile, voire laborieux à vivre, tant nous courons la semaine et le week-end. Ou tout simplement insupportable comme passer du bruit au silence. Se poser pour se reposer est pourtant nécessaire, voire indispensable si nous voulons ménager notre monture et ne pas se perdre.

Pourquoi se poser ? Oui, pour quoi se poser ? Même les machines les plus performantes ont de besoin de s'arrêter. Il y va de la santé de leur moteur. Les piles rechargeables n'ont-elles pas besoin de quitter leurs appareils après un certain temps de marche pour être rechargées ? Se poser permet donc de reprendre souffle, de voir des choses qu'on ne percevait plus, d'entendre des sons que l'on croyait disparus, d'explorer d'autres univers, de réfléchir, de prendre du recul, bref, de se reconnecter à la vie, chacun à sa manière, par les activités qu'il fera durant ce temps.

Se mettre à l'écart pour se reposer est une manière de vivre le septième jour de la création comme Dieu « se reposa, le septième jour, de toute l'œuvre qu'il avait faite » (Gn 2, 3).

Le Compendium de la doctrine sociale de l'Église dit que « les hommes aussi, créés à son image, doivent jouir d'un repos et d'un temps libre suffisants qui leur permettent de s'occuper de leur vie familiale, culturelle, sociale et religieuse. C'est à cela que contribue l'institution du jour du Seigneur » (n° 284).

Le nom que le nouveau pape s'est choisi le 8 mai dernier peut être une invitation à redécouvrir la doctrine sociale de l'Église. Saint Jean-Paul II publia le 14 septembre 1981 sa première encyclique sociale « *Laborem Exercens* » pour célébrer le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'encyclique « *Rerum novarum* », écrite par la pape Léon XIII, la première encyclique sociale de l'Église. Elle rappelle que le repos est présenté dans la Bible comme un don de Dieu, une grâce, une restauration du corps et de l'âme ». La deuxième encyclique sociale du pape saint Jean-Paul II est « *Sollicitudo rei socialis* » (1987) pour le vingtième anniversaire de l'encyclique « *Populorum progressio* » (Le développement des peuples) du pape Paul VI.

Que ce « Venez à l'écart » nous soit bénéfique. Belles vacances.